

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 8 avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Philippe BUSSERON

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Philippe BUSSERON, Sandrine BORDE, Serge DEBOURGES, Angélique DUBOCAGE, Nadia HADJI, Olivier HORNBERGER, Christophe LACOMBE, Bruno LAMOUCHE, Véronique LARONDE, Nathalie MAY, Marie-Noëlle MENAT, Michel POUYET

**Procurator(s) :**

Laurent MARION à Michel POUYET

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
29 mars 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

Grégory BIDET, Laurent MARION, Joffrey MASSON,

Date d'affichage
11 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <sup>A</sup>(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
Serge DEBOURGES

11 avril 2024
et publication du
11 avril 2024

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023  
du 1er janvier au 31 décembre 2023**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Visé et certifié,,  
N'appelle ni réserve, ni observation,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 du 1er janvier au 31 décembre 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayet

Le Maire, BUSSERON Philippe

le(s) secrétaire(s) de séance